Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communauté tarifaire de la région lausannoise : une réalité dès le 12 décembre 2004

S'inspirant des exemples ayant fait leurs preuves dans les grandes agglomérations suisses, la région lausannoise va se doter d'une communauté tarifaire dès le 12 décembre 2004. Conduit par le Département des infrastructures avec cinq entreprises de transport, ce projet innove en permettant au voyageur de se déplacer librement avec un seul titre de transport en bus, train, métro ou car sur plus de 400 km de lignes.

L'introduction de la communauté tarifaire de la région lausannoise figure parmi les actions du programme de législature 2003-2007 du Conseil d'Etat. Elle intéresse la moitié de la population vaudoise, soit plus de 300'000 habitants, répartis dans 122 communes, de Morges à Moudon, de St-Saphorin à Thierrens et d'Ouchy à Essertines-sur-Yverdon. Il s'agit de l'extension de l'entente en place depuis une année entre les tl, CarPostal et le LEB aux lignes CFF et aux Transports Publics Morgiens (TPM).

Le but de la communauté tarifaire est d'offrir au voyageur un titre de transport unique lui permettant de se déplacer librement dans un périmètre donné. Des déplacements facilités, des tarifs harmonisés, donc avantageux pour la grande majorité des utilisateurs sont les atouts majeurs de la nouvelle offre.

L'introduction d'une communauté tarifaire a un coût, qui s'explique par une diminution de recettes provenant de voyageurs qui n'achètent plus qu'un seul billet, au lieu de 2 à 3. Ce manque à gagner est de 1,9 million de francs ; il sera pris en charge à raison de 70% par le Canton et de 30% par les communes concernées.

La création d'une communauté tarifaire implique forcément des réajustements tarifaires afin de garantir l'équité pour l'ensemble des utilisateurs potentiels. Certaines catégories de voyageurs paieront leur titre de transport moins cher alors que d'autres,

jusqu'ici privilégiés, devront débourser un peu plus. Mais le libre choix du moyen de déplacement et l'avantage de voyager sur tout le territoire de la communauté avec un seul titre de transport compenseront largement ces inconvénients.

Indépendamment de l'avènement de la communauté, les partenaires vont revoir aussi l'ensemble de leurs tarifs dès le 12 décembre 2004. Une hausse moyenne de l'ordre de 5% est planifiée. Celle-ci devrait permettre de supporter les importants investissements consentis pour améliorer les services et d'assumer les futurs développements des réseaux afin de répondre à des besoins de mobilité croissants et de garantir une qualité de transport.

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01

M. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 70

Mme Anne Salina Gianinazzi, adjointe au chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 74

M. Roger Perrin, responsable marketing tl, tél. 021 621 04 41

Pour plus d'informations : www.dinf.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2003

DP communauté tarifaire
Cp communauté tarifaire